



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Association genevoise des cadres de
l'enseignement primaire
Madame Véronique Bigio
Av. Tronchet 30
1226 Thônex

N/réf. : CB/

Société pédagogique genevoise
Monsieur Olivier Baud
Case postale 5434
1211 Genève 11

Genève, le 2 juin 2008

Madame la Présidente
Monsieur le Président,

Suite aux trois rencontres, les 27, 28 et 30 mai 2008, destinées à poursuivre les travaux de la commission de fonctionnement de l'enseignement primaire, vous trouverez, ci-dessous, les termes du projet d'accord proposé par le Département de l'instruction publique à la Société pédagogique genevoise et à l'Association genevoise des cadres de l'enseignement primaire, ce vendredi 30 mai.

Un projet d'accord que vous vous êtes engagés à présenter positivement au sein de vos associations respectives, devant le Comité de la SPG et devant l'Assemblée générale de l'AGCEP.

- Des maîtres-adjoints sont désignés dans chaque établissement et en principe dans chaque école.
- Le dispositif des maîtres-adjoints fera l'objet d'une évaluation, dès la rentrée prochaine ; il est à ce titre provisoire. Son évaluation engagera le département à le corriger, voire à le modifier pour la rentrée 2009.
- Les maîtres-adjoints sont clairement identifiés dans les établissements ; le cas échéant, dans les écoles. La Commission de fonctionnement se penchera en juin 2008 sur les modalités liées à leur entrée en fonction.
- Les maîtres-adjoints entrent dans une enveloppe financière globale de CHF 1'400'000,- à répartir entre tous les établissements. Cette enveloppe intègre les décharges ou dégrèvements dévolus aux inspecteurs-trices dans la gestion de leurs circonscriptions. L'usage de cette enveloppe est placé sous la responsabilité des directeurs d'établissement, selon des critères précis ; elle est gérée par ceux-ci en interaction avec leur équipe. Les critères d'attribution de cette enveloppe sont fonction de la taille de l'établissement, ainsi que du nombre de sites (de 1 à 4) qui le concerne.
- L'enveloppe financière précitée est d'abord réservée à la mise en place du dispositif des maîtres-adjoints auxquels il sera octroyé une rémunération pour des tâches supplémentaires et/ou des allègements horaires inscrits dans le projet d'établissement.

- La commission de fonctionnement propose au Chef du département les orientations relatives à l'application de critères précis dans l'attribution de l'enveloppe financière évoquée ci-dessus (taille de l'établissement, nombre de sites, rémunération des personnes concernées), afin d'assurer une parfaite cohérence de l'ensemble du dispositif.
- La DGEP organise la gestion administrative des régions selon le principe des réallocations internes.
- Le taux d'encadrement pour l'année scolaire 2008-2009 est fondé sur une base de calcul identique à celle des années précédentes. La prévision du SRED prévoit 33'190 élèves à la rentrée 2008 ; ce nombre est divisé par 1'963,7 postes consacrés au front des classes et à l'encadrement des élèves (dont 1'642 classes ; 117 postes de GNT et 204,7 de MS). Le taux d'encadrement prévu à la rentrée 2008 est donc aujourd'hui d'un poste d'enseignant pour 16,901 élèves.
- L'intégralité de l'organisation en cours de l'enseignement primaire, qui comprend l'introduction des directeurs d'établissement, le développement du réseau d'enseignement prioritaire, ainsi que les points décrits ci-dessus, est financée selon le principe des réallocations internes et par la baisse du nombre d'élèves. Cette diminution qui se poursuivra, selon les prévisions du SRED, devrait encore permettre l'amélioration des prestations jusqu'en 2011.

Ce projet d'accord aurait dû intervenir plus tôt. Il représente les ressources maximales qui pourront être octroyées pour l'année scolaire 2008-09. Accepté par vos associations professionnelles, il entrera en vigueur dès le début de l'année scolaire 2008-2009. En cas de refus par l'une ou l'autre de vos associations, le Département de l'instruction publique jugera de la nécessité de le maintenir, totalement ou partiellement, dans le projet global de nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous adresse, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Charles Beer